# CAP agricole

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

# MÉTIERS DE L'AGRICULTURE **PRODUCTIONS HORTICOLES**

Orientation Agriculture Biologique AB Diplôme national de niveau V



#### Condition d'accès:

- \*Vous avez entre 16 et 26 ans
- \*Vous avez 15 ans et avez suivi une 3ème en intégralité

#### Votre statut :

- \*Vous serez **Salarié** sous **contrat** d'apprentissage.
- \*Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

#### Organisation de la formation :

- \*Alternance entre l'entreprise et le centre de formation sur 2 ans (1 semaine/mois en moyenne).
- \*800h de formation en centre, le reste en entreprise.
- \*Calendrier de formation : septembre à juin.

#### Examens:

- \*Formation en Unités Capitalisables (UC)
- \*Evaluations en situations professionnelles

#### **Centre de Formation Professionnelle** et de Promotion Agricole

88, chemin des Maures - BP 50099 06602 ANTIBES Cedex

Téléphone: 04 92 91 02 33 Télécopie: 04 93 33 79 05 E-mail: cfppa.antibes@educagri.fr Site web: www.vertdazur.educagri.fr CFPPA Antibes



Le C.A.P.a spécialité « Métiers de l'Agriculture » en Productions horticoles est une formation professionnelle permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire pour réaliser l'ensemble des opérations techniques liées à la culture de plantes en pleine terre ou en pots, de fruits, légumes, fleurs coupées et à leur conditionnement en vue de leur commercialisation.











### Le projet

- S'insérer rapidement dans le secteur de l'horticulture et du maraîchage
- Poursuivre vos études dans des formations professionnelles.

#### Les débouchés

Ouvrier qualifié dans des entreprises/exploitations de production de légumes, fleurs, plantes vertes, ou végétaux de pépinières.

# La formation

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques.



# Capacités professionnelles :

- CP4 : Réaliser des travaux sur les végétaux
- CP5 : Réaliser des travaux de suivi des cultures
- CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, équipements et installations
- CP7 : Valorisation et vente des produits de l'entreprise

## Capacités générales :

- CG1 : Agir dans des situations de la vie sociale
- CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG3: Interagir avec son environnement social











